

## **Compte rendu de la réunion numérisation des documents d'urbanisme**

Vendredi 21 Octobre 2011

### **Ordre du jour**

TFE d'Elsa Tuffier  
Appel à commentaire CC  
Maquette de passage format PLU/COVADIS au format INSPIRE  
Questions diverses (Guide PACA, Diffusion Internet)  
Evolution CdC PLU

### **Point sur le groupe « numérisation des documents d'urbanisme »**

L'avenir du GT n'est pas clair pour l'instant vis à vis du futur CNIG, cependant la DGALN et le Certu continueront à animer le groupe (numérisation des documents d'urbanisme). Pourquoi ne pas en profiter pour élargir les réflexions du groupe à l'ensemble des documents de planification (ScoT, SRCE ... )

### **Point TFE d'Elsa Tuffier « réflexions techniques et juridiques sur la numérisation des documents d'urbanisme »**

L'objectif du TFE est de lier aux notions de « numérisation et opposabilité juridique » dans le contexte suivant :

- La modernisation de l'état ;
- Les travaux du CNIG ;
- L'Europe et INSPIRE

Les référentiels (RGI et RGS). Les collectivités sont obligées, suite à une ordonnance de 2005, d'utiliser ces deux référentiels. Ils couvrent notamment la signature électronique (avec le + grand niveau de sécurité) dans le cas des PLU. La signature électronique est déjà utilisée par les notaires pour les actes authentiques par exemple.

Pourquoi ne pas envisager un travail spécifique sur la signature électronique dans le cadre d'un nouveau TFE.

Il n'y a pas aujourd'hui d'obligation d'utiliser le modèle de données pour dématérialiser les documents d'urbanisme. Comment l'imposer ? Par texte de Loi ou décret. Mais est ce supportable pour les collectivités ?

Oui sans doute. En exemple on peut citer la représentation du POS qui est imposée dans le code de l'urbanisme. Donc pourquoi pas imposer le MCD PLU.

INSPIRE va également s'imposer de lui même à partir de 2014 donc sans doute une reconnaissance d'usage du MCD PLU.

## **Les aspects juridiques**

Concernant l'approbation du document, on peut facilement comprendre que l'approbation du PLU numérique passe par l'approbation de la base numérique.

Quelle validité juridique ? Rien n'indique que le papier prévaut sur le numérique. Existe une jurisprudence (article 1316-3 du code civil). Mais en fait le problème venait de la servitude qui n'était pas annexé au PLU et non le fait que le PLU soit numérique. Le document numérique à donc la même valeur que le document papier. Il faut par conséquent pouvoir s'assurer que le processus de signature numérique ne puisse pas être discutable.

Doit on prendre en compte les évolutions du cadastre ? Qu'est ce que l'on valide, le document graphique PLU ou le document graphique + le fond de plan ?

Evolution du PLU. La procédure juridique est très lourde pour les modifications VS la rapidité de modification des documents numériques. Possible de gagner du temps dans la production ou la transmission vers les personnes publics concernés. Possibilité également de faire une concertation numérique. Quelle serait le procédure optimale dans le cas d'une filière tout numérique ?

**Proposition** est faite de produire, via un document, un workflow idéal aboutissant à l'opposabilité d'un PLU numérique (identifier les acteurs, les flux de données, les impacts juridiques des échanges...)

**Action BG : faire passer le document qui a été rédigé avec José Devers sur le sujet.**

Enfin pourquoi ne pas faire un référentiel urbanisme qui s'impose à tous pour être plus efficace dans la prise en compte des modifications et adaptations?

## **Propositions et perspectives**

Texte de loi qui impose :

- le format SIG pour les DU
- respecter le MCD unique
- mettre en place les nouveau DU directement en numérique
- Pourquoi pas également l'approbation.

Portail dédié à l'urbanisme.

Etendre la dématérialisation. Pourquoi pas à tous les documents (type ScoT par exemple).

**Action BG : diffuser le TFE d'Elsa et la présentation.**

## **Appel à commentaires sur les cartes communales**

A vérifier la définition de DATAPPRO : « date d'arrêté préfectoral et à défaut si tacite approbation du préfet, mettre la date de délibération du conseil municipal »

Attention à contenu de texte pour le R 124-1, supprimer la mention « découpage sommaire » (Annexe A, 2)

Attention toutefois a bien garder la différence entre le document origine CNIG et les variantes que sont les adaptations locales et le standard COVADIS.

**Action BG : mettre à jour le document cartes communales avant diffusion.**

### **Présentation travail de JL Delaveau (Plan4All)**

Objectif : prouver qu'il est possible de mettre en place un procédure de transformation des données CNIG/COVADIS au format INSPIRE, avec comme priorité que la procédure soit transparente et sans impact pour le producteur des données sources

Compétences associées dans le cas de cette expérimentation : géomatique, métier et informatique

La maquette est basée sur des standards, open source, libre et gratuit.

Présentation des étapes de procédures comme le propose INSPIRE. Description des étapes. Modèles CNIG, Protocole Mapserver WFS, mapping et validation par rapport au spéc INSPIRE

Les résultats obtenus sont :

Serveur WFS de POS/PPLU

Appariement INSPIRE/PLU : COVADIS/PLU

Règles de transformation

Prototype de transformation

Données transformées compatibles avec INSPIRE

Référencement sur le géoportail PLAN4ALL

Par rapport aux spécification INSPIRE, les prescriptions CNIG sont plutôt compatible mais on perd tout de même les habillages. Le standard CNIG ne pose pas de problème pour une transposition INSPIRE.

**Action BG : Récupérer la présentation de la maquette (et la maquette ?)**

**Action BG: faire suivre le mail de Jean Loup avec les GML sur le jeu test de PLU.**

### **Questions diverses :**

#### **Guide numérisation des PLU du Crige PACA**

Nouvelle version du guide de numérisation des documents d'urbanisme qui est en ligne sur le site du Crige mais également sur géomatique-aln. Cette version se base sur l'ensemble des observations des utilisateurs. C'est un « Guide de lecture du cahier des charges »

Mise à jour d'éléments et quelques précisions supplémentaires. Ajout également de l'exemple de l'agglomération Provence sur les problèmes de flux.

**Action BG :Prévoir de mettre le lien Crige Paca sur la page [www.géomatique-aln](http://www.géomatique-aln)**

#### **Question de la diffusion Internet**

Problème du site Internet et problème de duplication de l'information

Quelle ressources et quelle politique peut on adopter dans le contexte particulier de non administration du site du CNIG et duplication de l'information.?

La profusion de liens pose un problème de lisibilité des informations.

**Action BG : Produire une nouvelle hiérarchie de l'information sur le site « géomatique-ain » en faisant attention à la structuration de l'information importante, source. (attention à l'URL). Mettre également en lien l'article sur TechniCité.**

**Action BG : Faire un mail sur la communication du standard CNIG et qui a fait quoi.**

### **Plaquette de communication**

Pour une communication des élus. Plaquette Certu + plaquette ESGT et SITE (si sujet est choisi). Feu vert du Certu pour la plaquette. Objectif de production pour Fin Janvier.

### **Quelles évolutions pour le CdC POS/PLU**

Une attente forte sur le libellé (long et court). Nécessité de mettre deux champs.  
Ajout d'un identifiant sur la classe ZONE\_URBA pour faire le lien avec Document\_Urba.  
Bien préciser que la sortie graphique est une sortie de contrôle (pas de caractère opposable).  
Caractère de la vocation dominante des zones Auc Aus. (pas de destination dominante car pas définies donc 99 : autre)

Exemple à exploiter ? Pour les annulations partielles la DDT de Vendée produit un périmètre info pour matérialiser la procédure et récupérer l'information du document antérieure (FAQ).

**Action BG : Proposer un document avec les évolutions à prévoir (par exemple les pièces écrites) pour produire une version au 1<sup>er</sup> Janvier 2012.**